

REGLEMENT ET CONDITIONS D' ORGANISATION DES RAIDS

OBLIGATIONS

1 La participation aux raids programmés n'est proposée qu'aux **adhérents** à jour de leur cotisation couvrant l'année en cours (de janvier à janvier). Elle implique l'adhésion **aux statuts et à la philosophie de Bospots**.

INSCRIPTION ET RESERVATION

2 Les inscriptions se font sur le site internet de Bospots via la **rubrique « inscription »**. Un acompte de 30 % valide la participation à l'événement, le solde étant payable 30 jours au plus tard avant le départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, la totalité du prix du programme est à régler. La réservation ne sera effective qu'à réception du formulaire d'inscription rempli accompagné du règlement.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3 Le prix est fixé et validé par les membres du bureau en fonction des coûts liés à l'événement organisé et des charges de l'association. Il est négocié auprès des partenaires et des prestataires pour les adhérents. Le paiement s'effectue soit par chèque à l'ordre de Bospots ou par virement bancaire sur le compte de Bospots.

CONDITIONS D'ANNULATION

4 Le programme pourra être annulé si **le nombre minimum de personnes** n'est pas inscrit 30 jours avant le départ. Le séjour est alors remboursé. Les activités de pleine nature sont soumises aux conditions météo et de terrain, indépendantes de la volonté de l'organisation. Par conséquent le programme peut être modifié pour la sécurité des participants. L'annulation à **l'initiative du participant nécessite une évaluation du coût réel engendré**. Une assemblée valide le montant remboursable. Ceci est valable pour un participant seul comme pour un groupe annulant son séjour. Dans le cas d'une annulation en cours de programme, aucune contrepartie financière ne pourra être demandée. Lors de la validation de la participation, des **assurances optionnelles** (au delà de la couverture contractée par votre adhésion) couvrant les risques corporels et l'annulation du séjour, sont proposées.

MATERIEL

5 Si vous décidez de participer avec votre propre matériel, vous devez venir avec un **VTT de bonne qualité adapté au programme** choisi, entretenu et révisé. Bien entendu vous vous munissez d'un casque homologué selon les normes européennes et d'un sac à dos dont le volume est adapté aux activités.

SANTÉ ET SECURITE

6 La participation aux raids nécessite **une bonne condition physique** générale, sans contre-indication médicale. Par précaution, en cas de pathologie particulière, il demandé d'en informer les membres du bureau. Par définition les **activités de pleine nature sont des activités dites à risques** du fait qu'elles se réalisent dans des lieux isolés, avec du matériel spécifique, parfois en terrain accidenté, nécessitant un apprentissage préalable.

ASSURANCE

7 L'**adhésion** à l'association **assure les participants** dans les limites fixées par le contrat. Il est possible de réclamer le détail des risques couverts. Comme spécifié en 4, il est proposé une assurance complémentaire lors de l'inscription aux événements. Il est possible également de **contracter de manière individuelle une assurance annulation** par le biais de l'assureur de l'association.